

18 juillet 1831.

Resp B XIX 3713 quater

# LETTRE CIRCULAIRE

DE MONSEIGNEUR

## L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,

AUX CURÉS ET DESSERVANS DE SON DIOCÈSE.

**M**ONSIEUR LE CURÉ,

*D'après le rapport fait au Roi le 6 du présent mois, sur l'anniversaire de la révolution de juillet, le 27 de ce mois sera désormais en France considéré comme un jour de deuil, et il y a tout lieu de croire que l'autorité civile demandera qu'il soit célébré dans toutes les églises un service pour les français qui ont péri dans ce jour et dans ceux qui le suivirent. Je n'ai encore reçu à cet égard aucun avis ministériel; mais cet avis peut me parvenir chaque jour et peut-être trop tard pour que j'aie le temps de vous donner l'ordre de célébrer ce service. Il en résulterait de votre part des refus qui seraient une source de plaintes, d'altercations et de troubles, parce qu'ils seraient interprétés d'une manière entièrement contraire à l'esprit de la Religion et aux sentimens qui vous animent. L'Eglise ne travaille pas seulement à établir le règne des vertus et la paix parmi les vivans, elle étend sa sollicitude pour ses enfans jusqu'au delà du tombeau. Instruite que l'on ne peut entrer dans le séjour des saints qu'autant que l'on est entièrement purifié des taches*

*du péché, elle ne cesse de prier, et au saint sacrifice de la messe et dans tous ses offices, pour ceux qui étant morts dans la grâce du Seigneur ont cependant encore à expier ou des fautes légères, ou des péchés déjà pardonnés pour lesquels ils n'ont pas fait durant leur vie une pénitence proportionnée. Elle offre à Dieu à cette intention les mérites infinis du divin Sauveur, et le supplie d'accorder, en vue de ces mérites, aux âmes qui souffrent dans le Purgatoire, la fin de leurs peines et l'entrée dans le séjour de la gloire et du bonheur.*

*En conséquence, notre intention est que vous célébriez, le 27 du présent mois, dans votre église paroissiale, si la demande vous en est faite par l'autorité civile, un service funèbre pour tous les français morts l'année dernière aux affaires des 27, 28 et 29 juillet. Nous invitons les fidèles à assister à ce service, et à prier pour le repos de l'âme des défunts. Nous les exhortons en même temps à conjurer le Seigneur de jeter sur la France des regards de miséricorde, d'en éloigner le fléau de la guerre, surtout les dissensions intestines; d'envoyer du haut du ciel l'esprit de sagesse en ceux qui gouvernent, et dans tous les cœurs l'amour de la paix et la charité; afin que conservant autant qu'il est possible une heureuse union avec tous les hommes, nous vivions en toute piété, justice et sainteté.*

*Recevez, M*

*l'assurance de notre*

*inviolable attachement.*

† P. T. D., Arch. de Toul,